

**POLYNESIE FRANCAISE  
ILE DE TAHITI**

**Subdivision Administrative  
Des Iles Du Vent**

Direction Générale des Services  
Secrétariat du Conseil Municipal  
Tél. :(689)40 41.57.30  
Fax. :(689)40 42.04.11



*Ville de Papeete*

*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à seize heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUILLARD.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 16 heures 15.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Monsieur Heinui LE CAILL, conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel des membres :

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>PROCURATION A</b>	<b>Observations</b>
BUILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TAMA-GEORGES Hinatea	X			
TEMEHARO René	X			
PUHETINI Sylvana	X			
FONG LOI Charles	X			
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino		X	COLOMBANI Maeva	
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
COLOMBANI Maeva	X			
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul	
BORDET Patrick	X			
TAUTU Ioana	X			
LEHARTEL Manouche		X		<i>Est arrivée lors du débat de la délibération n°2024-09</i>
CHING Francis		X		

VANFFAUT Georges	X			
TEURURAI Lowna	X			
KOUAKOU Georges		X		
LI-SENG Isabelle	X			
BOUTEAU Nicole		X		
DANLOUE Cathy	X			
REY Steven		X	TAMA GEROGES Hinatea	
PAVAOUAU Teura		X	TEURURAI Lowna	
BRAUN ORTEGA Enrique		X		
FOSTER Makau		X		
MARTIN Alfred		X		
NENA Tauhiti		X		<i>Est arrivé lors du débat de la délibération n°2024-13</i>
CHIN FOO Cynthia		X		
LIU SING Thierry		X		
PERRY Doris		X		
LE CAILL Heinui	X			
COUE Vincent	X			
TCHEOU Odile		X		
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>17</b>		

-----  
Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

18 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour un rapport supplémentaire relatif à un projet de délibération approuvant le projet d'avenant n° 3 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.

Le conseil municipal est favorable.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

**I. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2024 :**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal du 27 février 2024 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **II. Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- **En matière de commande publique :**

<b>N°</b>	<b>DÉCISION</b>	<b>RENDUE EXECUTOIRE LE</b>
2024-116	Avenant 1 du marché 2021-08 relatif à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la Commune de Papeete de modification du délai de 43 semaines à 11 semaines.	17/02/2023
2024-117	Avenant 1 du marché d'appel d'offre groupé 2022-39 relatif aux travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai – Lot n°3 : Couverture/Charpente pour un montant de – 406 438 FCFP TTC	12/03/2024
2024-118	Avenant 1 du marché d'appel d'offre groupé 2022-33 relatif à aux travaux de désamiantage et de rénovation de l'école Pinai – Lot n°6 : Electricité courants forts / Courants faibles pour un montant de 0 FCFP TTC	19/03/2024

- **En matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers :**

<b>N°</b>	<b>DÉCISION</b>	<b>RENDUE EXECUTOIRE LE</b>
2024-119	Décidant de l'aliénation de gré à gré du véhicule immatriculé 211 226 P, pour un montant de 50 000 xpf.	19/03/2024

- **Autres :**

<b>N°</b>	<b>DÉCISION</b>	<b>RENDUE EXECUTOIRE LE</b>
2024-114	Convention de partenariat passée avec la Brigade Verte le 29/02/2024 pour des actions de sensibilisation et des événements liés aux problématiques environnementales, pour un montant de 800 000 FCFP TTC.	07/03/2024
2024-115	Convention de partenariat passée avec la SARL Archipelagoes le 8/03/2024 pour des actions ou opérations de dynamisation de l'activité de plaisance/yachting sur l'année 2024 prévues par Archipelagoes en faveur de la promotion de la ville, pour un montant de 1 050 000 FCFP TTC.	12/03/2024

**III. Examen des projets de délibération :**

<b>Délibération n° 2024-07</b>	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-12 présenté par René TEMEHARO,</b>	
<b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE</b> , la création et la modification des emplois permanents à temps complets, telles que présentées aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.	
Conformément aux dispositions statutaires de la fonction publique des communes de Polynésie française, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet nécessaire au fonctionnement des services.	
Compte tenu des besoins pour assurer ce bon fonctionnement, il est proposé aux membres du conseil de créer et de modifier les emplois permanents suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• au sein de la Direction générale des services (DGS) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Modifier UN (1) emploi permanent à temps complet, actuellement vacant, de responsable de la brigade de la proximité de catégorie C, du grade d'adjoint principal et à tous les grades. Une démarche qui vise à consolider l'organisation de la brigade de proximité par la nomination d'un nouveau responsable par la voie de la mobilité interne.</li> </ul> </li> <li>• au sein de la Direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie (DPCLI) : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Créer UN (1) emploi permanent à temps complet de « sapeur-pompier » au grade de sapeur de la catégorie D, afin de renforcer les effectifs opérationnels pour optimiser les opérations d'intervention des secours dans le cadre de la réglementation en vigueur (garantir un effectif suffisant lors des interventions).</li> </ul> </li> </ul>	
<i>M. le Maire propose de nommer M. Tunui TUHEIAVA en tant que responsable de la brigade de proximité.</i>	
<i>M. le Maire indique que Monsieur Sergio BORDES propose l'intégration de M. Robert CHONVANT en tant que pompier communal.</i>	

<b>Délibération n° 2024-08</b>	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-13 présenté par Michel BUIILLARD,</b>	
<b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE</b> de la modification des articles 1 <sup>er</sup> et 2 de la délibération n°2020-36 du 13 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Commune au sein des assemblées générales et du conseil d'administration de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et <b>AUTORISE</b> la candidature aux fonctions de président et de vice-président du conseil d'administration.	
La société d'économie mixte locale « Te Ora No Ananahi » (ci-après la SEML) assure, par délégation de service public, la réalisation et l'exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete.	
En décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la vente par la commune, à la communauté de communes « Teporionu'u » (ci-après « Teporionu'u »), d'une partie des actions qu'elle détenait dans la SEML.	
<b><u>1- Sur le délégué ayant pouvoir de représentation aux assemblées générales</u></b>	
Les statuts de la SEML prévoient que la commune de Papeete et les autres personnes publiques, actionnaires de la société, sont représentées aux assemblées générales par un <b>délégué</b> ayant reçu pouvoir à cet effet.	
A ce titre, M. Jules IENFA a été désigné par l'article 1 <sup>er</sup> de la délibération n°2020-36 du 13 juillet 2020.	

Néanmoins, en qualité de conseiller communautaire de « Teporionu'u » et futur administrateur au sein du conseil d'administration de la SEML pour le compte de « Teporionu'u », M. IENFA ne pourra plus occuper la fonction de délégué pour le compte de la commune de Papeete.

En effet, une même personne ne peut occuper, pour des actionnaires différents, des fonctions au sein des assemblées générales et du conseil d'administration d'une même société.

D'ailleurs, les représentants peuvent être relevés de leurs fonctions, à tout moment, par l'assemblée qui les a désignés et il appartient à cette même assemblée de pourvoir simultanément à leur remplacement.

Il conviendra donc de relever M. IENFA de ses fonctions et de nommer un autre délégué au sein du conseil municipal. Aussi, je vous propose la candidature de M. Francis CHING.

Toutefois, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, cette nomination fait l'objet d'un vote à bulletins secrets sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité. Dans ce cas la désignation peut se faire par un vote à main levée. Cependant, si après appel à candidatures, il n'y a pas d'autres candidats que ceux proposés, la nomination prendra effet immédiatement, sans vote, et il en sera donné lecture par moi-même.

## **2- Sur les administrateurs au sein du conseil d'administration**

Les statuts de la SEML prévoient que le nombre de sièges au conseil d'administration pour les personnes publiques est limité à sept sièges.

A ce titre, en tant qu'actionnaire majoritaire public unique, sept administrateurs avaient été désignés par l'article 2 de la délibération n°2020-36 du 13 juillet 2020, à savoir :

- M. Paul MAIOTUI ;
- M. Patrick BORDET ;
- Mme Agnès CHAMPS ;
- Mme Manouche LEHARTEL ;
- M. Francis CHING ;
- M. Georges KOUAKOU ;
- M. Tauhiti NENA ;

Néanmoins, à la suite de la cession d'une partie des actions et conformément aux statuts de la SEML, la composition du conseil d'administration a été modifiée. En effet, le nombre de siège étant fixé à un maximum de 7 pour les personnes publiques et le nombre de représentants étant calculé proportionnellement au capital détenu par chacune des personnes publiques actionnaires, la commune de Papeete ne dispose dorénavant que de 2 sièges au sein du conseil d'administration de la SEML.

M. MAIOTUI exerce également les fonctions de président du conseil d'administration de la SEML et de directeur général, M. BORDET exerçant les fonctions de vice-président du conseil d'administration.

Aussi, pour rester en conformité avec les dispositions statutaires tout en assurant la continuité du service public, je propose que messieurs MAIOTUI et BORDET conservent leurs fonctions d'administrateurs de la SEML jusqu'à la fin de leur mandat au sein du conseil municipal.

Il conviendra donc de modifier l'article 2, à cet effet.

*L'ensemble des membres du conseil municipal a procédé au vote à main levée pour relever M. Jules IENFA de ses fonctions de délégué et nommer M. Francis CHING à sa place.*

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2024-09</b></p> <p style="text-align: center;">Mme Manouche LEHARTEL est arrivée lors du débat de cette délibération. M. Paul MAIOTUI est absent lors du vote de cette délibération</p>	<p style="text-align: center;">Unanimité dont 5 abstentions</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-14 présenté par Michel BUILLARD</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE</b>, de la modification de l'article 3 de la délibération n°2020-36 du 13 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Commune au sein des assemblées générales et du conseil d'administration de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et <b>AUTORISE</b> la candidature aux fonctions de président et de vice-président du conseil d'administration.</p> <p>La société d'économie mixte locale « Te Ora No Ananahi » (SEML) assure, par délégation de service public, la réalisation et l'exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete.</p> <p>Les statuts de la SEML prévoient que le nombre de sièges au conseil d'administration pour les personnes publiques est limité à sept (7) sièges.</p> <p>A ce titre, en tant qu'actionnaire majoritaire public unique, sept (7) administrateurs avaient initialement été désignés par le conseil municipal de Papeete en juillet 2020.</p> <p>Néanmoins, à la suite de la cession en décembre 2023 à la communauté de communes « Teporionu'u » d'une partie des actions détenue par la commune de Papeete, cette dernière ne dispose désormais que de deux (2) sièges au sein du conseil d'administration de la SEML.</p> <p>L'article L.1524-5 du CGCT prévoit que les représentants des communes peuvent percevoir une rémunération à condition d'y être autorisés par une délibération expresse du conseil municipal, la délibération prise à cet effet devant fixer le montant maximum des rémunérations susceptibles d'être perçues ainsi que la nature des fonctions qui les justifient.</p> <p>L'article 3 de la délibération n°2020-36, autorise M. MAIOTUI à se porter candidat au titre de président du conseil d'administration et à percevoir de la SEML une rémunération mensuelle brute maximale de 250.000 FCFP.</p> <p>Aujourd'hui, il est proposé de modifier cet article 3 en remplaçant son second alinéa et d'augmenter ce montant. A ce titre je vous propose d'accorder une augmentation de 20%.</p> <p>Pour mémoire, cette délibération n°2020-36 a déjà fait l'objet d'une première modification par délibération n°2024-08 en date du 26 mars 2024.</p>	
<p><i>M. le Maire propose une valorisation de 20% de l'indemnité de M. Paul MAIOTUI, soit 50.000 Fcfp en plus.</i></p> <p><i>M. Paul MAIOTUI explique que la revalorisation de son indemnité est justifiée car sa responsabilité est engagée en raison de son statut de président de la SEML.</i></p> <p><i>M. le Maire propose de reporter la question de l'indemnité du vice-président du conseil d'administration au prochain Conseil Municipal.</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2024-10</b></p>	<p style="text-align: center;">Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-20 présenté par Michel BUILLARD,</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE</b>, le projet de création d'une déchetterie par le syndicat mixte ouvert « Fenua Ma » sur la parcelle communale cadastrée IA44, sise dans la vallée de la Tipaerui</p>	

**AUTORISE** le Maire à signer avec le syndicat mixte ouvert « Fenua Ma » la convention précisant les modalités financières et foncières de cette mise à disposition, ainsi que tous les actes nécessaires à la parfaite réalisation de cette opération.

La question de la mise en place d'une déchetterie dans la commune de Papeete se pose dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de la gestion des déchets ménagers et assimilables, notamment celle des encombrants et autres déchets dangereux ne pouvant être collectés avec les ordures ménagères.

Voici quelques éléments de réponse :

1. Une déchetterie a pour vocation de permettre le dépôt sélectif de déchets dont les usagers ne peuvent pas se débarrasser par la collecte ordinaire des ordures ménagères du fait de leur encombrement (volume), de leur quantité (poids) ou de leur nature (assimilation aux ordures ménagères ou aux produits dangereux et toxiques).
2. La déchetterie permet :
  - de limiter la prolifération des dépotoirs sauvages et donc de préserver l'environnement, grâce à de larges horaires d'ouverture adaptés aux contraintes de la population (le samedi matin notamment) ;
  - de diminuer les coûts de collecte des encombrants et autres déchets... en permettant de réduire certaines fréquences, en révisant les circuits et la grille tarifaire, tout en maintenant un service de proximité pour les quartiers prioritaires et les *matahiapo* ;
  - d'économiser les matières premières en recyclant certains déchets tels que les ferrailles, les cartons, le bois, le verre..., améliorant ainsi le taux de recyclage de la commune,
  - de garantir aux usagers l'accès à une déchetterie fonctionnelle et sécurisée (site clôturé et gardienné).
3. Le volume de déchets collectés et traités sur cette nouvelle installation serait inférieur à 1 000 tonnes/an.

Avantages de la déchetterie :

- faible coût de mise en œuvre pour une déchetterie sans quai (réduction de 30 à 40 % par rapport à une déchetterie avec un haut de quai) ;
- l'implantation peut être réalisée avec un quai ou sur un sol plat et bitumé avec seulement quelques surfaces et alvéoles en béton ;
- pas de risque de chute du public si absence de quai ;
- facilité de vidage pour les déchets traités en bennes ouvertes ;
- faible coût de fonctionnement (15 à 25 millions de francs par an pour une déchetterie sans quai, 25 à 40 millions pour une déchetterie avec quai).

Soucieuse d'améliorer la qualité du service, la commune de Papeete souhaite autoriser le syndicat Fenua Ma à entreprendre des études pour la création d'une déchetterie sur la parcelle IA 044 d'une superficie de 2.065 m<sup>2</sup> sise à Tipaerui.

*M. Benoît LAYRLE, directeur général de FENUA MA, intervient pour exposer les différents modèles de déchetterie existants (déchetterie avec quai ou déchetterie sans quai), les avantages et les inconvénients de chacun, le coût que cela engendrera pour la commune.*

*M. Charles FONG LOI demande combien les administrés devront payer pour déposer leurs déchets. M. Benoît LAYRLE lui répond que cela dépend de la Commune car c'est elle qui fixe les tarifs, mais que généralement le système utilisé par les Communes est un système de cartes que les administrés récupèrent en payant leurs redevances. Ce système permet entre autres d'avoir un meilleur contrôle sur le paiement des redevances.*

*M. Charles FONG LOI demande également des précisions sur la définition des ICPE de 1<sup>ère</sup> catégorie. M. Benoît LAYRLE lui explique qu'il s'agit d'une catégorie d'installations classées prévue dans le code de l'environnement, en fonction de laquelle l'instruction du dossier sera plus ou moins lourde.*

*M. Jules IENFA précise que la Commune peut prétendre à une subvention de 50% auprès de l'ADEME.*

*M. le Maire rappelle qu'avant même d'envisager la construction de la déchetterie, il faudra discuter avec les associations et les propriétaires voisins.*

*Mme Isabelle LI SENG fait remarquer que l'un des modèles de déchetterie nécessite un terrain de 5 000 m<sup>2</sup>, alors que le terrain présenté ne fait que 2 000 m<sup>2</sup>. Par conséquent, il serait préférable pour la Commune de partir sur le modèle de déchetterie sans quai. M. Benoît LAYRLE approuve en ajoutant qu'au niveau financier, il est également préférable de se tourner vers une déchetterie sans quai.*

M. Georges VANFFAUT demande s'il y a eu une amélioration de la salubrité à Moorea depuis l'installation de la déchetterie. M. Benoît LAYRLE lui répond que la déchetterie de Moorea n'avait pas le même objectif que celle prévue pour Papeete.

**Délibération n° 2024-11**

M. le Maire est absent lors du débat et du vote de cette délibération

Unanimité  
dont 2  
abstentions

**Sur le rapport n° 2024-07 présenté par Alice RIJKAART,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE,** le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023 de la commune de Papeete.

**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXÉCUTION  
EXERCICE 2023**

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	<b>10 888 569 249</b>	<b>7 426 109 934</b>	<b>658 179 689</b>
Dépenses de fonctionnement	7 572 958 301	6 115 825 074	
Dépenses d'investissement	3 315 610 948	1 310 284 860	658 179 689
RECETTES	<b>10 888 569 249</b>	<b>7 860 249 297</b>	<b>1 903 713 388</b>
Recettes de fonctionnement	7 572 958 301	6 436 894 224	
Recettes d'investissement	3 315 610 948	1 423 355 073	1 903 713 388
<b>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-		
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	<b>434 139 363</b>	<b>1 245 533 699</b>

Pour 2023, le budget principal enregistre un résultat excédentaire de QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLIONS CENT TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE TROIS FRANCS (434 139 363 FCFP) sections de fonctionnement et d'investissement cumulées.

En conséquence, au 31 décembre 2023, la section de fonctionnement présente un excédent arrêté à la somme de TROIS CENT VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE NEUF MILLE CENT CINQUANTE FRANCS CFP (321 069 150 F CFP), hors affectation et reprise du résultat antérieur, celle d'investissement présente un excédent de CENT TREIZE MILLIONS SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT TREIZE FRANCS CFP (113 070 213 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser.

LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observations, ni réserves.

**Les résultats de l'exercice 2023**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes de fonctionnement**

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Réalisé
Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	66 637 346
Chapitre 70-Produits des services	439 400 000	497 566 204
Chapitre 73- Impôts et taxes	3 073 200 000	3 236 827 660
Chapitre 74- Dotations et participations	2 407 900 000	2 456 840 825
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante	24 500 000	26 547 050
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	15 500 000	38 860 086
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0

<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 010 500 000</b>	<b>6 323 279 171</b>
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	125 000 000	113 615 053
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>125 000 000</b>	<b>113 615 053</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 135 500 000</b>	<b>6 436 894 224</b>
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 908 543 069	-
<b>Total général des recettes</b>	<b>8 044 043 069</b>	<b>6 436 894 224</b>

**Dépenses de fonctionnement**

<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Réalisé</b>
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 542 500 000	1 259 726 982
Chapitre 012-Charges de personnel	3 664 700 000	3 338 816 335
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 106 700 000	954 767 080
Chapitre 66-Charges financières	16 000 000	10 261 881
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	25 700 000	4 005 546
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	79 481 934
Chapitre 022-Dépenses imprévues	30 278 069	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 464 878 069</b>	<b>5 647 059 758</b>
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	418 165 000	468 765 316
023 Virement à la section d'investissement	1 160 000 000	-
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 578 165 000</b>	<b>468 765 316</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>8 044 043 069</b>	<b>6 115 825 074</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****Recettes d'investissement**

<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Réalisé</b>
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	9 900 000	-
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	670 912 555	708 814 242
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	2 094 636 233	245 775 515
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 775 448 788</b>	<b>954 589 757</b>
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	1 160 000 000	-
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	470 821 300	468 765 316
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	0
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 630 821 300</b>	<b>468 765 316</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>4 406 270 088</b>	<b>1 423 355 073</b>
Solde d'exécution reporté (excédent)	44 763 864	-
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 451 033 952</b>	<b>1 423 355 073</b>

**Dépenses d'investissement**

<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Réalisé</b>
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	462 146 854	170 471 518
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	3 193 445 063	653 568 428
Chapitre 23- Immobilisation en cours	478 195 735	200 553 602
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	1 320 000	1 148 901
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>4 135 107 652</b>	<b>1 025 742 449</b>
Chapitre 13 -Subvention d'investissement	42 465 000	42 465 000
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	140 000 000	128 462 358
Chapitre 020- dépenses imprévues	14 905 000	-
<b>Total dépenses financières</b>	<b>197 370 000</b>	<b>170 927 358</b>
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	118 556 300	113 615 053
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	-
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>118 556 300</b>	<b>113 615 053</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 451 033 952</b>	<b>1 310 284 860</b>

Le taux de réalisation moyen des dépenses réelles d'investissement (réalisées sur prévisions) en 2023 est de 29 %.

Les restes à réaliser (RAR) en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.  
Ils s'élèvent à 658 179 689 F CFP au 31/12/2022.

De même, à la clôture comptable, il reste encore à percevoir 1 903 713 388 F CFP de subventions (FIP, Etat, OFB, DDC).

Au 31 décembre 2023, la section d'investissement présente un excédent de CENT TREIZE MILLIONS SOIXANTE DIX MILLE DEUX CENT TREIZE FRANCS CFP (113 070 213 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser et un résultat cumulé de clôture avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 157 834 076 F CFP.

### Délibération n° 2024-12

M. le Maire est absent lors du débat et du vote de cette délibération

Unanimité  
dont 2  
abstentions

**Sur le rapport n° 2024-08 présenté par Alice RIJKAART,**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE**, le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe, exercice 2023, de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux, de la commune de Papeete.

#### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXÉCUTION EXERCICE 2023

Libellé	Prévu	Réalisé
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses de fonctionnement	926 408 090	885 089 459
Dépenses d'investissement	-	0
<b>RECETTES</b>		
Recettes de fonctionnement	926 408 090	901 177 582
Recettes d'investissement	-	0
<b>DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	-
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>	-	<b>16 088 123</b>

Pour 2023, le budget annexe des déchets enregistre un résultat excédentaire de SEIZE MILLIONS QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT VINGT TROIS FRANCS (16 088 123 F CFP), sections de fonctionnement et d'investissement cumulées. En conséquence, au 31 décembre 2023, la section de fonctionnement présente un excédent de clôture arrêté à la somme de TRENTE ET UN MILLIONS CINQUANTE HUIT MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS CFP (31 058 090 F CFP), alors que celle d'investissement est nulle. Pour rappel, le résultat de clôture correspond au résultat de l'exercice auquel se cumule les résultats, positifs ou négatifs des exercices antérieurs.

#### LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observation, ni réserves.

#### Les résultats de l'exercice 2023

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Réalisé
Chapitre 70-Produits des services	327 200 000	333 137 640
Chapitre 77- Produits exceptionnels	568 150 000	568 039 942
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES de 2023</b>	<b>895 350 000</b>	<b>901 177 582</b>
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	31 058 090	-
<b>Total général des recettes</b>	<b>926 408 090</b>	<b>901 177 582</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Réalisé</b>
Chapitre 002-Déficit de fonctionnement cumulé -	-	-
Chapitre 011-Charges à caractère général	400 000 000	399 321 016
Chapitre 012-Charges de personnel	62 000 000	61 889 773
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	446 000 000	417 058 956
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	10 000 000	2 066 491
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	4 800 000	4 753 223
Chapitre 022-Dépenses imprévues	3 608 090	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>926 408 090</b>	<b>885 089 459</b>

L'excédent cumulé de clôture de la section de fonctionnement et de SEIZE MILLIONS QUATRE VINGT HUIT MILLE CENT VINGT TROIS FRANCS CFP (16 088 123 F CFP), alors que celui de la section d'investissement est nul.

<b>Délibération n° 2024-13</b> M. Tauhiti NENA est arrivé lors du débat de cette délibération	Unanimité dont 2 abstentions																																													
<b>Sur le rapport n° 2024-09 présenté par Alice RIJKAART,</b>																																														
<b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE</b> , le budget principal 2024 de la commune de Papeete.																																														
L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués lors de la commission des finances qui s'est tenue le 19 mars 2024, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 27 février dernier.																																														
<b>1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>																																														
<b>a) Les recettes</b>																																														
Les recettes ont été évaluées avec prudence compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la pérennité de nos ressources. Les résultats de l'exercice écoulé de la section de fonctionnement sont pris en compte sur le budget de l'année 2024.																																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Libellé</b></th> <th><b>Crédits ouverts en 2023</b></th> <th><b>Propositions 2024</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapitre 013-Atténuation de charges</td> <td>50 000 000</td> <td>55 000 000</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 70-Produits des services</td> <td>439 400 000</td> <td>465 200 000</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 73-Impôts et taxes</td> <td>3 073 200 000</td> <td>3 195 600 000</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 74- Dotations et participations</td> <td>2 407 900 000</td> <td>2 404 200 000</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 75-Autres produits de gestion courante</td> <td>24 500 000</td> <td>26 500 000</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 76- Produits financiers</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 77- Produits exceptionnels</td> <td>15 500 000</td> <td>17 000 000</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><b>Total recettes réelles</b></td> <td><b>6 010 500 000</b></td> <td><b>6 163 500 000</b></td> </tr> <tr> <td>Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert</td> <td>125 000 000</td> <td>195 500 000</td> </tr> <tr> <td><b>Total recettes d'ordre</b></td> <td><b>125 000 000</b></td> <td><b>195 500 000</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL DES RECETTES</b></td> <td><b>6 135 500 000</b></td> <td><b>6 359 000 000</b></td> </tr> <tr> <td>Chapitre 002 - Solde d'exécution</td> <td>1 908 543 069</td> <td>2 229 612 219</td> </tr> <tr> <td><b>Total général des recettes</b></td> <td><b>8 044 543 069</b></td> <td><b>8 588 612 219</b></td> </tr> </tbody> </table>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Propositions 2024</b>	Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	55 000 000	Chapitre 70-Produits des services	439 400 000	465 200 000	Chapitre 73-Impôts et taxes	3 073 200 000	3 195 600 000	Chapitre 74- Dotations et participations	2 407 900 000	2 404 200 000	Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	24 500 000	26 500 000	Chapitre 76- Produits financiers	0	0	Chapitre 77- Produits exceptionnels	15 500 000	17 000 000	Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0	<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 010 500 000</b>	<b>6 163 500 000</b>	Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	125 000 000	195 500 000	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>125 000 000</b>	<b>195 500 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 135 500 000</b>	<b>6 359 000 000</b>	Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 908 543 069	2 229 612 219	<b>Total général des recettes</b>	<b>8 044 543 069</b>	<b>8 588 612 219</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts en 2023</b>	<b>Propositions 2024</b>																																												
Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	55 000 000																																												
Chapitre 70-Produits des services	439 400 000	465 200 000																																												
Chapitre 73-Impôts et taxes	3 073 200 000	3 195 600 000																																												
Chapitre 74- Dotations et participations	2 407 900 000	2 404 200 000																																												
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	24 500 000	26 500 000																																												
Chapitre 76- Produits financiers	0	0																																												
Chapitre 77- Produits exceptionnels	15 500 000	17 000 000																																												
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0																																												
<b>Total recettes réelles</b>	<b>6 010 500 000</b>	<b>6 163 500 000</b>																																												
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	125 000 000	195 500 000																																												
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>125 000 000</b>	<b>195 500 000</b>																																												
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 135 500 000</b>	<b>6 359 000 000</b>																																												
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 908 543 069	2 229 612 219																																												
<b>Total général des recettes</b>	<b>8 044 543 069</b>	<b>8 588 612 219</b>																																												
Pour les chapitres 76 et 78, les recettes étant incertaines d'un exercice sur l'autre, ils font l'objet d'inscriptions en cours d'exercice au vu des réalisations.																																														

**b) Les dépenses**

Compte tenu de l'intégration du résultat 2023, il nous est possible d'inscrire la totalité des dépenses de fonctionnement planifiées dès le débat d'orientation budgétaire.

L'objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement est encore pour cette année d'actualité.

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 542 500 000	1 620 470 000
Chapitre 012-Charges de personnel	3 664 700 000	3 868 500 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 106 700 000	1 136 650 000
Chapitre 66-Charges financières	16 000 000	9 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	25 700 000	25 500 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	25 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	30 278 069	53 492 219
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>6 465 878 069</b>	<b>6 738 612 219</b>
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	418 165 000	620 000 000
023 Virement à la section d'investissement	1 160 000 000	1 230 000 000
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 578 165 000</b>	<b>1 850 000 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>8 044 543 069</b>	<b>8 588 612 219</b>

**2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT****a) Les recettes**

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	9 900 000	150 000 000
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	670 912 555	273 900 000
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	2 094 636 233	1 903 713 388
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 775 448 788</b>	<b>2 327 613 388</b>
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	1 160 000 000	1 230 000 000
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	470 821 300	620 000 000
Chapitre 041-Opérations patrimoniales	0	0
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 630 821 300</b>	<b>1 850 000 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>4 406 270 088</b>	<b>4 177 613 388</b>
Solde d'exécution reporté (excédent)	44 763 864	157 834 076
<b>TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT</b>	<b>4 451 033 952</b>	<b>4 335 447 464</b>

**b) Les dépenses**

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 correspondent à la fois aux besoins exprimés par les élus et les services lors de l'élaboration budgétaire 2024, et aux opérations dans leur totalité votées par l'assemblée délibérante.

Ces dépenses sont toutes destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité ou à augmenter sa durée de vie.

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	462 146 854	365 022 243
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	3 193 445 063	3 409 776 114
Chapitre 23- Immobilisation en cours	478 195 735	283 471 218
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	1 320 000	0
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>4 135 107 652</b>	<b>4 058 269 575</b>
Chapitre 13- Subvention d'investissement	42 465 000	0
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	140 000 000	75 000 000
Chapitre 020- dépenses imprévues	14 905 000	6 677 889
<b>Total dépenses financières</b>	<b>197 370 000</b>	<b>81 677 889</b>
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	118 556 300	195 500 000
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>4 451 033 952</b>	<b>4 335 447 464</b>

**Poursuite de nos grands projets d'investissement pour 2024 déjà engagés sur 2023**

- Désamiantage de l'école Pinai
- Éclairage public centre-ville phase 4
- Acquisition foncière Manuhoe seconde tranche, Gauguin, Quartier Villerme
- Travaux de dépollution et déconstruction terrain du CRSD
- Études carrefour place de l'autonomie et plateau sportif Vaitavatava
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Manuhoe
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Mamao
- Travaux de cheminement en centre-ville pour les personnes à mobilité réduite

**Nouvelles opérations pour 2024 :**

- Clôture et portails Hiti Vai nui/Vaitama
- Travaux centre-ville accessibilité Personnes à mobilité réduite
- Travaux de désamiantage de l'Hôtel de ville
- Travaux de vidéo-surveillance cimetière de l'URANIE
- Caméras mobiles pour les dépôts sauvages.
- Equipements son et vidéo pour le marché municipal
- Acquisition foncière aux abords de l'école PINAI en vue de l'élargissement de la voirie
- Construction d'une maison du recueillement et divers travaux au cimetière de l'Uranie
- Travaux de réfection du plateau sportif de TEMAURI Village et réaménagement des points de collecte
- Rénovation et embellissement de la façade de la cathédrale
- Construction des hangars de la « cellule manifestations publiques » et ceux des « Polyvalents » à TIPAERUI.

*M. Paul MAIOTUI précise que les travaux pour l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite (PMR) se feront dans toute la zone du marché et du centre-ville pour ensuite évoluer vers l'Est et côté montagne.*

*M. le Maire tient à préciser que ces travaux sont effectués sur fonds propres de la Commune.*

*Mme Hinatea TAMA-GEORGES interroge le conseil municipal sur la programmation pour la rénovation des écoles victimes de vandalisme et s'il est possible d'augmenter le taux de réalisation des travaux d'investissement pour les écoles.*

*M. le Maire répond qu'il en sera discuté dans une prochaine séance.*

*M. René TEMEHARO vient rappeler que dans les précédentes mandatures, beaucoup d'effort ont déjà été faits pour l'accessibilité des PMR. Le problème vient de l'accord à obtenir auprès des propriétaires terriens.*

**Délibération n° 2024-14**

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-10 présenté par Alice RIJKAART,**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE**, le budget annexe de collecte et de traitement des ordures ménagères 2024 de la commune de Papeete

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués entre les différentes directions, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 27 février dernier.

Il est dès lors précisé que le budget annexe des déchets de l'exercice 2024 reprend l'ensemble des produits et des charges concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers.

**3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT****c) Les recettes**

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Proposition 2024
Chapitre 70-Produits des services	327 200 000	354 000 000
Chapitre 77- Produits exceptionnels	568 150 000	524 000 000
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>895 350 000</b>	<b>878 000 000</b>
Chapitre 002 - Solde d'exécution au 31/12	31 058 090	47 146 213
<b>Total général des recettes</b>	<b>926 408 090</b>	<b>925 146 213</b>

**d) Les dépenses**

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Proposition 2024
Chapitre 002 – Déficit de fonctionnement cumulé	-	-
Chapitre 011-Charges à caractère général	400 000 000	294 000 000
Chapitre 012-Charges de personnel	62 000 000	59 000 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	446 000 000	400 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	10 000 000	160 000 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	4 800 000	8 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	3 608 090	4 146 213
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>926 408 090</b>	<b>925 146 213</b>

Le budget de l'exercice 2024, reprend l'excédent de résultat cumulé de 2023 (s'élevant à 47 146 213 F CFP).

Le budget annexe 2024 se trouve profondément modifié dans sa structure en lien direct avec le transfert, par délibération n°2023-96 du 13 septembre 2023, de la compétence des déchets verts de la commune de Papeete à la communauté de commune TEPORIONU.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 la communauté de communes TEPORIONU'U s'est ainsi substituée de plein droit aux structures préexistantes et exerce dorénavant les compétences transférées.

Par délibération n°2023-97 du 13 septembre 2023 la commune de Papeete a approuvé la convention de « prestation de service » avec la communauté de communes TEPORIONU'U afin d'assurer la continuité du service public et notamment la facturation, aux usagers, de la redevance de ramassage des déchets verts en lieu et place de la communauté de commune.

**4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Les recettes et les dépenses)**

Pour l'exercice 2024, il n'est pas proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement.

**Délibération n° 2024-15**

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE :

- le versement d'une subvention à l'association « Emploi Formation Insertion - EFI » pour un montant de quatorze millions de francs (14 000 000 XPF).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Emploi Formation Insertion – EFI », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Formation et insertion des jeunes et adultes des quartiers prioritaires de la ville de Papeete

<b>Délibération n° 2024-16</b> Mme Manouche LEHARTEL est absente lors du débat et du vote de cette délibération	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b>	
Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> : - le versement d'une subvention à « l'Association du Festival international du film documentaire océanien - AFIFO » pour un montant de cinq cent mille francs (500 000 XPF).	
<b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association du Festival international du film documentaire océanien - AFIFO », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.	
Action : 21 ème édition du FIFD	

<b>Délibération n° 2024-17</b>	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b>	
Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> : - le versement d'une subvention à « l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles » pour un montant de quatre cent mille francs (400 000 XPF).	
<b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association des éditeurs de Tahiti et des îles », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.	
Action : 24ème édition du salon du livre, Lire en Polynésie 2024	

<b>Délibération n° 2024-18</b>	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b>	
Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> : - le versement d'une subvention à l'association « Pito Pito » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (250 000 XPF).	
<b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Pito Pito », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.	
Action : Tahiti Fashion week 2024	

<b>Délibération n° 2024-19</b>	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b>	
Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> : - le versement d'une subvention à l'association « Littérama'ohi » pour un montant de deux cent mille francs (200 000 XPF).	

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Littérama'ohi », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Pina'ina'i 14.24

### Délibération n° 2024-20

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **TOUS CAAPABLES** » pour un montant de quatre cent mille francs (**400 000 XPF**).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « TOUS CAAPABLES », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Accompagnement éducatifs et/ou thérapeutiques pour les enfants autiste

### Délibération n° 2024-21

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** :

- le versement d'une subvention à la « **Fédération polynésienne de Protection civile** » pour un montant de cinq cent mille francs (**500 000 XPF**).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec la « Fédération polynésienne de Protection civile », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Renforcement du parc matériel et des consommables spécifiques aux activités de la Fédération et formation au bucheronnage pour les bénévoles actifs.

### Délibération n° 2024-22

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique** » pour un montant de deux millions de francs (**2 000 000 XPF**).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Accompagnement des publics à la création de leur entreprise.

<b>Délibération n° 2024-23</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association Sportive AORAI</b> » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (<b>1 500 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « <b>l'Association Sportive AORAI</b> », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Participation aux frais de fonctionnement et actions du club.</p>	
<b>Délibération n° 2024-24</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>SEASIDERS BJJ</b> » pour un montant de deux cent mille francs (<b>200 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « <b>SEASIDERS BJJ</b> », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Compétition de Jiu-jitsu à l'international</p>	
<b>Délibération n° 2024-25</b> Mme Sylvana PUHETINI est absente lors du débat et du vote de cette délibération	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à la « <b>Fédération Taurea Nui no Papeete</b> » pour un montant de quatre millions de francs (<b>4 000 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec la « <b>Fédération Taurea Nui no Papeete</b> », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Organisation des tournois inter-quartiers de Papeete</p>	
<b>Délibération n° 2024-26</b> M. Tauhiti NENA est absent lors du débat et du vote de cette délibération	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Central olympic</b> » pour un montant de cinq cent mille francs (<b>500 000 XPF</b>).</p>	

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Central olympic », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : La pratique sportive pour une éducation à la citoyenneté et à la santé

### Délibération n° 2024-27

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **Papeete Rugby Club** » pour un montant d'un million quatre cent mille francs (**1 400 000 XPF**).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Papeete Rugby Club », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Fonctionnement courant de l'association pour 2024

### Délibération n° 2024-28

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** :

- le versement d'une subvention à la « **Fédération tahitienne de cyclisme** » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (**1 500 000 XPF**).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec la « Fédération tahitienne de cyclisme », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Organisation de la 28ème édition du Tour Tahiti nui/Pacific Cup et 3ème édition Aito Tahiti Nui BMX

### Délibération n° 2024-29

Unanimité

**Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** :

- le versement d'une subvention à l'association « **Team Arupa** » pour un montant de sept cent mille francs (**700 000 XPF**).

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Team Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Action : Déplacements compétitions boxe Thaïlandaise

<b>Délibération n° 2024-30</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association Sportive EXCELSIOR</b> » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (<b>1 500 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Sportive EXCELSIOR », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
Action : Participation aux frais de fonctionnement et actions du club	

<b>Délibération n° 2024-31</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>TE UTUAFARE O TE OAOA</b> » pour un montant de huit cent mille francs (<b>800 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association «TE UTUAFARE O TE OAOA », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
Action : Actions culturelles, sorties et déplacement	

<b>Délibération n° 2024-32</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>A Rohi No Papeete</b> » pour un montant de trois millions cinq cent mille francs (<b>3 500 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « A Rohi No Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
Action : Actions de cohésion en faveur des agents communaux	

<b>Délibération n° 2024-33</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Agir Pour l'Insertion</b> » pour un montant de quatorze millions de francs (<b>14 000 000 XPF</b>).</li> </ul>	

<p><b>AUTORISE</b> le Maire autorisé à signer une convention de financement avec l'association « Agir Pour l'Insertion », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>
<p>Action : PEL de Papeete</p>

<p><b>Délibération n° 2024-34</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association Polyvalente d'Actions socio-Judiciaires de Polynésie Française - APAJ</b> » pour un montant de sept cent mille francs (<b>700 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Polyvalente d'Actions socio-Judiciaires de Polynésie Française - APAJ », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Aide aux victimes d'infractions pénales et prévention de la délinquance</p>	

<p><b>Délibération n° 2024-35</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association Papeete Centre-Ville</b> » pour un montant de dix millions cinq cent mille francs (<b>10 500 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association Papeete Centre-Ville, tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Promotion et animation de la ville de Papeete</p>	

<p><b>Délibération n° 2024-36</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Hiaai te reva</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Hiaai te reva », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	

<b>Délibération n° 2024-37</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à « <b>Association des locataires du lotissement social les hauts de Vallons</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « Association des locataires du lotissement social les hauts de Vallons », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	
<b>Délibération n° 2024-38</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Tamari'i Skate park de la Mission</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Tamari'i Skate park de la Mission », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	
<b>Délibération n° 2024-39</b>	Unanimité
<p>Mme Sylvana PUHETINI est absente lors du débat et du vote de cette délibération</p>	
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Torea Faa'ara</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Torea Faa'ara », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	
<b>Délibération n° 2024-40</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à « <b>L'Association Vaimahina no Tepapa</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul>	

<p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « L'Association Vaimahina no Tepapa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>
<p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>

<p><b>Délibération n° 2024-41</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association Quartier Haereraaroa</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Quartier Haereraaroa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	

<p><b>Délibération n° 2024-42</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association des locataires du lotissement Temauri Village</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association des locataires du lotissement Temauri Village », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	

<p><b>Délibération n° 2024-43</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Tamari'i Arupa</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Tamari'i Arupa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>	

<b>Délibération n° 2024-44</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Les jeunes de Raterearii- Tahiti</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Les jeunes de Raterearii », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	

<b>Délibération n° 2024-45</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>To'a Maehaa no Taunoa</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Association To'a Maehaa no Taunoa », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	

<b>Délibération n° 2024-46</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Vaitavatava Matairea</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Vaitavatava Matairea », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	

<b>Délibération n° 2024-47</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le versement d'une subvention à « <b>l'Association Timiona Papeete</b> » pour un montant de cent quatre-vingt-seize mille francs (<b>196 000 XPF</b>).</li> </ul>	

<p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Timiona Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>
<p>Action : Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier</p>

<p><b>Délibération n° 2024-48</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Air Tahiti Nui Running - ATN Running</b> » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (<b>250 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Air Tahiti Nui Running - ATN Running », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : ATN Urban Run</p>	

<p><b>Délibération n° 2024-49</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Heivaa hoe</b> » pour un montant de cinq cent mille francs (<b>500 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Heivaa hoe », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Programme d'actions va'a 2024</p>	

<p><b>Délibération n° 2024-50</b></p>	<p>Unanimité</p>
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Tiatoa boxe Papeete</b> » pour un montant de cinq cent mille francs (<b>500 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Tiatoa boxe Papeete », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p>	
<p>Action : Tournoi de boxe</p>	

<b>Délibération n° 2024-51</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Vaitavatava boxing club</b> » pour un montant de deux cent mille francs (<b>200 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire autorisé à signer une convention de financement avec l'association « Vaitavatava boxing club », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Déplacements compétitions boxe</p>	
<b>Délibération n° 2024-52</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-11 présenté par Alice RIJKAART,</b></p> <p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, <b>APPROUVE</b> :</p> <p>- le versement d'une subvention à l'association « <b>Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des Théâtres d'opération extérieurs et d'Afrique du nord - UNACITA</b> » pour un montant de quatre-vingt-quinze milles francs (<b>95 000 XPF</b>).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Maire à signer une convention de financement avec l'association « Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des Théâtres d'opération extérieurs et d'Afrique du nord - UNACITA », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.</p> <p>Action : Réalisation d'un drapeau et de 2 voiles promotionnelles de l'association</p>	
<b>Délibération n° 2024-53</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-15 présenté par Michel BUIILLARD,</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE</b> l'envoi en mission d'une délégation du conseil municipal de la ville de Papeete au 106<sup>ème</sup> congrès des Maires de France (AMF).</p> <p>Le 106<sup>e</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités de France aura lieu du 19 au 21 novembre 2024 au Parc des Expositions de la porte de Versailles à Paris.</p> <p>Le programme portera notamment sur les dossiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment réussir le déploiement de l'agrivoltaïsme dans les territoires ?</li> <li>- Le numérique responsable au service des collectivités.</li> <li>- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et collectivités : la CNIL à vos côtés pour construire une société numérique de confiance.</li> <li>- France Emploi Domicile : 1<sup>er</sup> kilomètre de l'emploi dans votre territoire.</li> </ul> <p>Il vous est proposé d'y envoyer une délégation du conseil municipal pour représenter notre ville de Papeete, et participer aux débats qui s'y tiendront.</p> <p><i>L'ensemble des membres du conseil municipal a procédé au vote à main levée de la liste des conseillers municipaux représentant la Ville de Papeete au prochain Congrès des Maires de France. Les représentants choisis sont : Mme Agnès CHAMPS, Mme Maeva COLOMBANI, Mme Ioana TEROROIRIA, Mme Lowna TEURURAI, Mme Isabelle LI SENG, Mme Doris PERRY, M. Vincent COUE et Mme Nélia DARROUZES.</i></p>	

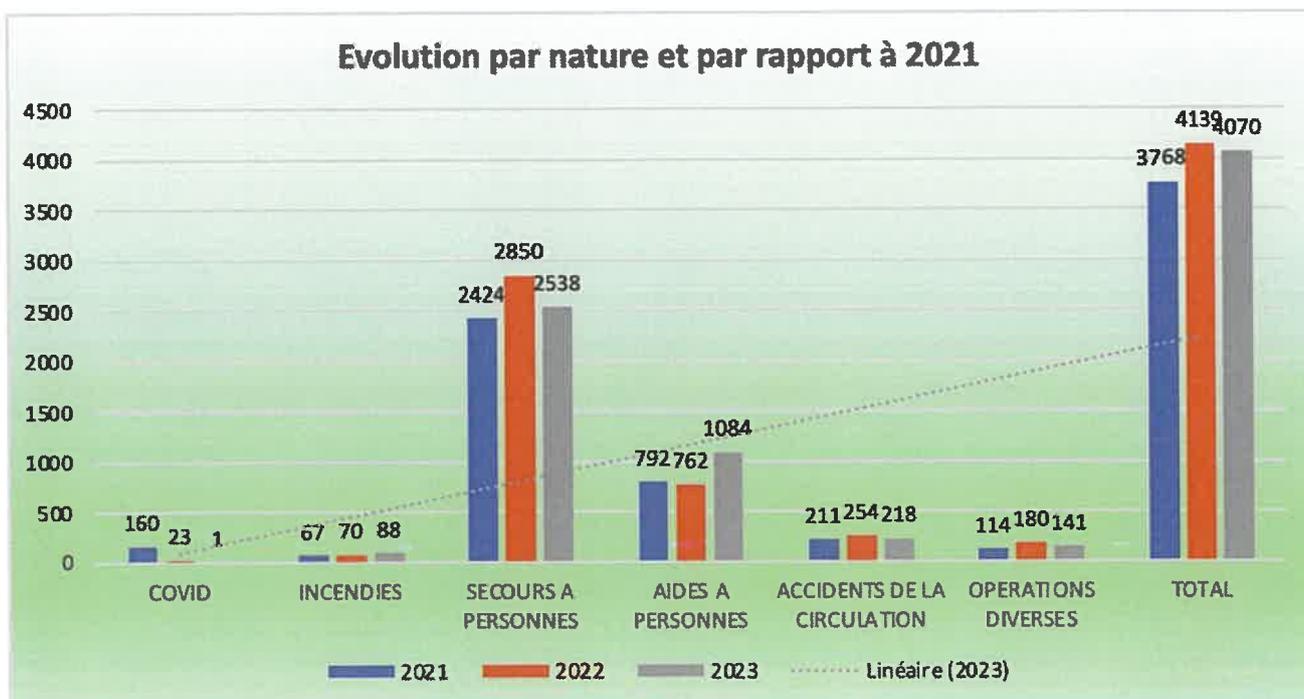
<b>Délibération n° 2024-54</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-16 présenté par Michel BUIILLARD,</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, AUTORISE,</b> l'envoi en mission de deux représentants du conseil municipal à Changning en Chine.</p>	
<p>Depuis mars 2011, la ville de Papeete entretient des relations d'amitié et d'échanges avec le district de Changning, l'un des plus importants districts situés dans la ville de Shanghai en république de Chine.</p> <p>Changning a été choisi en raison d'opportunités intéressantes pour la capitale, dans les domaines du développement économique, touristique, culturel et surtout éducatif. C'est en 2014 qu'un pacte de jumelage « le memorandum of understanding » est venu officiellement sceller ces liens fraternels et a été signé à Papeete par M. Bian PAI BIN, secrétaire du parti du district de Changning. 2024 marque ainsi la dixième année de coopération entre nos deux villes.</p> <p>Dès mars 2015, dix-huit étudiants polynésiens étaient accueillis à Changning, durant trois semaines, en immersion totale chez leur hôtes chinois, dans le cadre d'un programme d'échange. Ils ont bénéficié de cours de langue et de découverte de la culture chinoise au sein des établissements scolaires partenaires (lycée affilié à l'Université de Sciences politiques et de Droit de l'Est de la Chine, ainsi que les lycées Shanghai Loushan Junior et Shanghai Xianxia). Les participants avaient été sélectionnés par la Ville de Papeete, en concertation avec les associations Hei Taina et Wen Fa, et les établissements scolaires de Papeete enseignant le mandarin (collèges Anne-Marie Javouhey et Louise-Tehea-Carlson, lycées Paul-Gauguin et Lamennais).</p> <p>Au total, de 2015 à 2019, ce sont quatre-vingt-dix (90) étudiants polynésiens particulièrement intéressés par la culture chinoise, ainsi que soixante-douze (72) étudiants chinois curieux de culture polynésienne, ont pu bénéficier de ces échanges. Ce programme très positif et enrichissant pour nos deux villes, a hélas été brutalement interrompu par la pandémie de covid-19. Changning a néanmoins continué de manifester sa solidarité avec Papeete. Ils nous ont ainsi livré gratuitement 50 000 masques sanitaires en 2020, alors que nous avons les plus grandes difficultés à nous en procurer.</p> <p>Enfin, en aout 2023, le nouveau maire de Changning, M. Hou Jijun, nous adressait un courrier dans lequel il exprimait son souhait de renforcer les liens d'amitié entre nos deux villes. Ce dixième anniversaire du jumelage entre Papeete et Changning représente une occasion précieuse de réaffirmer et de renforcer les liens qui unissent nos deux communautés.</p> <p>Je vous propose d'envoyer deux élus en mission du 29 aout au 7 septembre 2024 et de retenir les candidatures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Hinatea TAMA GEORGES</li> <li>- M. Patrick BORDET</li> </ul>	

<b>Délibération n° 2024-55</b> M. le Maire a quitté la séance définitivement	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-17 présenté par René TEMEHARO,</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE,</b> le dossier technique et du plan de financement de l'opération « acquisition d'un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes » et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférent.</p>	
<p>L'acquisition de cette nouvelle ambulance de type C 4X4 a pour but de renforcer les moyens du centre de secours de la ville de Papeete et d'améliorer son efficacité au service de la population.</p> <p>Le véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes (VSAV) immatriculé 218922 P partira en 2<sup>ème</sup> départ dans le cas où un des deux autres VSAV serait immobilisée pour maintenance et/ou réparation. Cela permettra de continuer à maintenir le départ simultané de deux VSAV.</p>	

La direction de la protection civile et de la lutte contre l'incendie (DPCLI) aura donc trois ambulances. Ces moyens modernes et mieux adaptés permettront d'accroître la rapidité d'intervention et la qualité de la prise en charge des victimes.

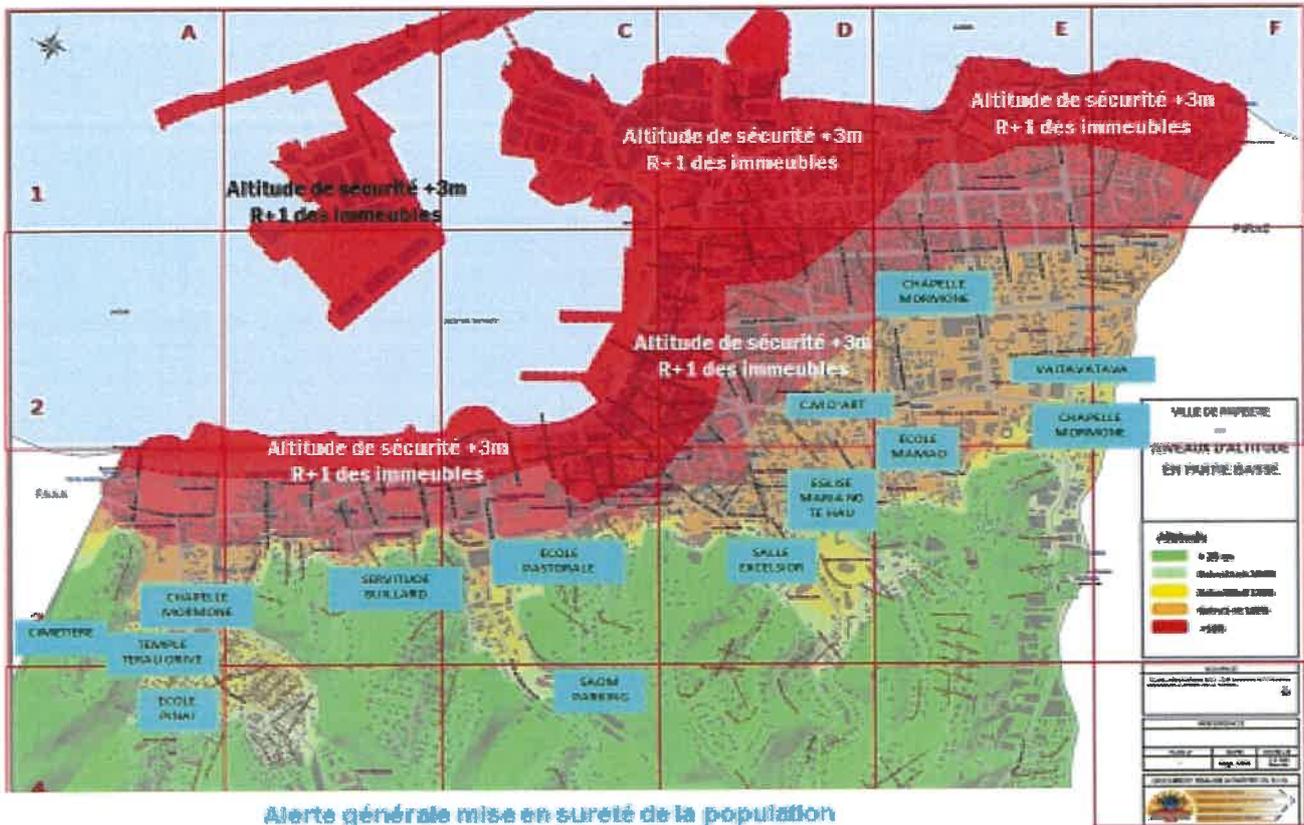
En effet, le secours à personnes représente la plus grande partie des interventions comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous avec une analyse par rapport à l'année 2021 :

	COVID	INCENDIES	SECOURS A PERSONNES	AIDES A PERSONNES	ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	OPERATIONS DIVERSES	TOTAL
2021	160	67	2424	792	211	114	3768
2022	23	70	2850	762	254	180	4139
2023	1	88	2538	1084	218	141	4070
4 070 Interventions sur l'année 2023 contre 3 768 en 2021, soit					7,42% de plus		
88 pour les INCENDIES contre 67					23,86% de plus		
2 538 pour les SECOURS A PERSONNES contre 2 424					4,49% de plus		
1 084 pour les AIDES A PERSONNES contre 792					26,94% de plus		
218 pour les ACCIDENTS DE LA CIRCULATION contre 211					3,21% de plus		
141 pour les OPERATIONS DIVERSES contre 114					19,15% de plus		
1 pour COVID contre 160							



En 2023, les sapeurs-pompiers de la ville de PAPEETE ont réalisé 4 070 interventions, soit une moyenne de 11 interventions par jour.

Ils ont été mobilisés sur le terrain pour des opérations de secours à la population de notre commune qui est de 27 000 habitants et de 100 000 personnes en journée, sur un territoire de 17 km<sup>2</sup>.



C'est dire l'étendue de la couverture opérationnelle qu'assurent chaque jour ces femmes et ces hommes, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

<b>Délibération n° 2024-56</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-21 présenté par Patrick BORDET,</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE</b>, le projet d'avenant n° 3 au contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française.</p> <p>Signé le 22 février 2016 pour une durée initiale de 4 ans, le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) en Polynésie française fait l'objet d'un partenariat étroit entre l'État, le Pays et 6 communes de Tahiti : Arue, Faa'a, Mahina, Papeete, Pirae et Taiarapu-est.</p> <p>Dans un contexte de pénurie foncière, le CRSD en Polynésie française porte sur la cession à l'euro symbolique de 10 emprises militaires, représentant une superficie de 22 hectares, au profit des municipalités précitées. A ce jour, toutes les emprises militaires ont été rétrocédées aux communes.</p> <p>Doté d'un budget initial de 10,19 millions d'euros (1,216 milliard de francs CFP), dont 6 millions d'euros de l'État (716 millions de francs CFP) et 4,19 millions d'euros du Pays (500 millions de francs CFP), le CRSD a été prolongé le 17 juillet 2020 par un avenant n° 1 pour une durée de 2 ans, portant son échéance au 21 février 2022.</p>	

Le CRSD a été à nouveau prolongé de 2 ans jusqu'au 12 juillet 2024 par un deuxième avenant daté du 12 juillet 2022. Cet avenant n° 2 introduisait une dotation complémentaire de l'État pour répondre aux demandes exprimées par les communes confrontées à des coûts de dépollution et de déconstruction dépassant largement leurs estimations initiales. Cette dotation était fixée à 6,48 millions d'euros (773,4 millions de francs CFP) pour les communes de Arue, Faa'a, Mahina, Papeete et Pirae. Tairapu-est, dont les nouvelles estimations n'avaient pas pu être établies à temps, n'était pas incluse dans cet avenant n° 2.

Ce troisième avenant au CRSD qui nous est soumis pour approbation, a précisé pour objet d'accorder à Tairapu-est une dotation complémentaire d'un montant de 4,835 millions d'euros (577 millions de francs CFP) pour financer les coûts exceptionnels de dépollution et de déconstruction de ses sites militaires. Toutes les communes signataires du CRSD doivent approuver cet avenant.

*M. Heinui LE CAILL s'inquiète des délais exposés pour finir les travaux de redynamisation.*

*M. Patrick BORDET assure que ces travaux seront terminés dans les temps.*

<b>Délibération n° 2024-57</b>	Unanimité
<b>Sur le rapport n° 2024-18 présenté par Paul MAIOTUI,</b>	
<b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE, le dossier technique et du plan de financement de l'opération « Travaux d'Encapsulage de matériaux amiantés (tranche 1) de la Mairie de Papeete »</b>	
<p>Inauguré le 16 mai 1990 par le président de la République François Mitterrand, l'hôtel de ville de Papeete fête ses trente-quatre ans cette année. Des travaux d'entretien et de rénovation s'imposent, mais ils sont conditionnés par un traitement préalable de l'ensemble des éléments amiantés contenus dans les bâtiments.</p> <p>En effet, la réglementation en vigueur, impose depuis 2011 un diagnostic amiante sur tous les bâtiments anciens nécessitant des travaux de conservation.</p> <p>Le diagnostic amiante de la mairie de Papeete réalisé en 2019 sur l'ensemble des bâtiments a révélé qu'ils contiennent effectivement de l'amiante. Le coût du désamiantage de l'ensemble du bâtiment principal est estimé à plus de 250 millions de francs CFP et l'opération prend du temps. C'est pourquoi nous avons choisi de faire appel à une technique d'urgence moins onéreuse et plus rapide, mais malgré tout efficace, l'encapsulage.</p> <p>Les enduits gris amiantés se trouvent sur les poteaux, les garde-corps et les jardinières des galeries couvertes du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étages. Ces zones sont directement accessibles au public, mais surtout, la peinture est dégradée et les particules d'amiante peuvent se disperser dans l'air.</p> <p>Les zones les plus sensibles ont été traitées sur fonds propres en 2020. C'est le cas des poteaux du rez-de-chaussée. Les matériaux amiantés ont été entièrement recouverts d'une résine étanche, supprimant ainsi tout risque de dispersion de l'amiante.</p> <p>La commune n'a pas la capacité financière de poursuivre les travaux sur les autres zones amiantées. Une demande de subvention sera adressée à l'Etat par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux.</p> <p>Le plan de financement de l'opération « travaux d'encapsulage des matériaux amiantés de la Mairie de Papeete » sera donc le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention DETR à hauteur de 80% du montant HT (soit 70,8% du montant TTC) : 97.699.115 FCFP</li> <li>- Fonds propres à hauteur de 29,2% du montant TTC : 40.300.885 FCFP</li> </ul> <p>Le dossier technique est consultable à la direction des services techniques.</p> <p>Si le financement est accordé, les travaux pourraient commencer au quatrième trimestre 2024, avec un délai prévisionnel de dix-huit mois, comprenant un délai administratif de six mois et une durée des travaux de douze mois.</p>	

*Mme Hinatea TAMA-GEORGES rappelle qu'une demande de subvention a déjà été déposée auprès du Pays et demande si les deux demandes sont cumulables.  
M. Paul MAIOTUI répond par l'affirmative.*

<b>Délibération n° 2024-58</b>	Unanimité
<p><b>Sur le rapport n° 2024-19 présenté par Paul MAIOTUI,</b></p> <p><b>Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE,</b> le dossier technique relatif à l'opération « Travaux de mise aux normes des installations électriques de la mairie de Papeete »</p>	
<p>La présente délibération a pour but de présenter un dossier de demande de subvention à l'Etat par le biais de la dotation d'équipements des territoires ruraux.</p> <p>Il s'agit de la remise aux normes des installations électriques de notre hôtel de ville. Elles ont plus de trente ans et sont obsolètes.</p> <p>Il est surtout urgent de procéder aux opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement du poste de transformation</li> <li>- Remplacement d'une grande partie des tableaux électriques qui n'ont plus de pièces de rechange.</li> <li>- Remplacement des câblages</li> <li>- Mise en place d'appareillages moins énergivores.</li> </ul> <p>Cette mise aux normes permettra en outre de réduire la consommation électrique de la mairie de 20 %.</p> <p>0</p> <p>Le plan de financement de l'opération « travaux de mise aux normes des installations électriques de la Mairie de Papeete » dont le montant est de 115 MFTTC sera donc le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention DETR à hauteur de 80% du montant HT (soit 70,8% du montant TTC) : 81.415.929 FCFP</li> <li>- Fonds propres à hauteur de 29,2% du montant TTC : 33.584.071 FCFP</li> </ul> <p>Le dossier technique est consultable à la direction des services techniques.</p> <p>Si le financement nous est accordé, les travaux pourraient débuter au quatrième trimestre de l'année 2024, avec une durée de réalisation prévisionnelle de dix-huit mois comprenant un délai administratif de six mois et une durée des travaux de douze mois.</p>	

#### **IV. Questions diverses.**

A propos des faits de violence qui se sont produits en ville depuis quelque temps, M. Heinui LE CAILL demande quels sont les moyens mis en place par la commune pour lutter contre la délinquance.

M. Patrick BORDET, conseiller municipal délégué à la police et à la prévention de la délinquance, lui répond que les moyens sont déployés pour assurer au mieux la sécurité de la population et des visiteurs : - 30 agents supplémentaires ont été recrutés depuis le début de la mandature en 2020 ;

- les patrouilles de nuit ont été renforcées ; le parc de véhicules a été modernisé ;
- et de nouvelles caméras ont été installées.

M. Bordet estime que la commune fait son maximum en matière de sécurité. Il rappelle également que la sûreté ne relève pas de la commune mais qu'elle est une compétence régaliennne de l'État.

M. Vincent COUE demande combien d'agents de la police municipale travaillent la nuit.

M. Patrick BORDET répond qu'ils sont entre 9 et 12 agents à patrouiller dans la commune, ce qui représente une très grande superficie.

M. Tauhiti NENA insiste sur l'urgence à trouver des solutions. Il demande également s'il existe des dispositifs pour protéger les agents confrontés à cette délinquance. Il ajoute enfin qu'il a été interpellé par plusieurs agents municipaux à propos de dysfonctionnements existant au sein de la direction de la police municipale.

M. Patrick BORDET lui répond qu'actuellement, des solutions temporaires sont trouvées pour répondre à la délinquance. Mme Mata GANAHOA propose notamment d'imposer des travaux d'intérêt général comme sanction.

En ce qui concerne les dysfonctionnements allégués au sein de la direction de la police municipale, M. Patrick BORDET répond qu'une procédure est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h34.

Le procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal du 26 mars 2024.

Le secrétaire de séance

Heinui LE CAILL

Le Maire

Michel BUIILLARD